



Le professeur de cm2 refuse mon fils dans son cours

Par **poumba42**, le **12/06/2008** à **17:38**

voila mon fils etant un eleves tres turbulent le professeurs a craque en le secouant sa tete a claqué la sienne aujourd'hui il le refuse dans son cours mon fils de 11 ans se retrouve dans la classe des cp en a t-il le droit ? je vous precise que le dialogue avec la directrice ne passe pas du tout elle nous humilie a chaque fois que la rencontre donc on refuse de la rencontrer merci pour votre reponse !

Par **frog**, le **12/06/2008** à **18:20**

Vous comprendrez tres certainement qu'un instituteur en charge de 30 eleves ne peut que difficilement voir l'ensemble de son travail perturbe par un seul eleve. Peut etre le probleme ne reside ni en l'enseignant, ni en la directrice ?

Par **poumba42**, le **12/06/2008** à **18:42**

donc le faite qu'il soit professeur ça leur donne tout les droits ?

Par **frog**, le **12/06/2008** à **18:48**

Il est bien simpliste de vouloir réduire toute la problématique au droit.
Voulez vous à tout prix entendre que vous êtes dans votre bon droit, plutôt que de remédier globalement et durablement au problème qui se pose ?
Dans le premier cas, vous pourrez sans doute solliciter les services d'un avocat, qui moyennant les honoraires usuels se fera le plaisir de vous dire ce que vous voulez entendre. De là à savoir si ça va résoudre le problème...
Dans le second, j'aurais tendance à vous conseiller à non pas vous demander ce que peut bien dire la loi, mais ce que peut bien vous dicter le bon sens. Il serait certainement dans l'intérêt de votre enfant de chercher un terrain d'entente avec le corps enseignant plutôt que de vouloir mener une lutte contre ce dernier.

Par **domi**, le **12/06/2008** à **21:55**

Votre fils a 11ans ! ça n'est plus un bébé , il serait peut etre temps de lui expliquer qu'on va en classe pour apprendre et pas pour faire l'imbécile ! c'est à vous d'éduquer votre enfant pour que l'enseignant puisse lui aussi faire son travail .Je trouve un peu facile de toujours rejeter la faute sur les enseignants ...le professeur n'a pas tous les droits certes, mais les parents ont le devoir d'éduquer leurs gamins ! Désolé ci ceci ne vous plait pas !

Par **poumba42**, le **13/06/2008** à **07:42**

pensez vous que j'ai attendu que l'on me dise pour le faire ! mon fils est meme suivi par un spy mais il tres facile de dire toujours c'est les parents sans cherche plus loin mon fils est depuis deux mois dans la classe de cp c'est suremnt pour l'aider n'est ce pas ?

Par **domi**, le **13/06/2008** à **07:50**

Avez vous essayé un changement d'établissement ? Voir aussi un IME si votre fils a de gros problèmes de comportement??
Je sais que le fait d'être en CP ne va pas l'aider , mais dites vous bien qu'un seul élève peut perturber toute une classe et l'empêcher d'avancer ! Mettez vous à la place des autres parents d'élèves de la classe de CM2!

Par **Tisuisse**, le **13/06/2008** à **17:25**

Là, je vais répondre avec ma double casquette de retraité.
Comme juriste, je suis en total accord avec frog.
Comme instit. Du moment que votre fils est inscrit à l'école, vous avez l'obligation de l'envoyer en classe et lui a l'obligation de s'y rendre (pas d'école buissonnière) mais l'école à l'obligation de le recevoir. Comme, à lui tout seul, il semble perturber toute une classe de CM2, soit de 25 à 30 élèves, quelle solution choisir ? s'occuper uniquement du turbulent, passer son temps à le rappeler à l'ordre, à le remettre à sa place, etc, et laisser tous les autres de côté ou mettre le perturbateur hors de son groupe classe afin de permettre aux autres d'apprendre et de progresser.
Maintenant, son maître et la directrice ont pris LA décision, parfaitement légale, il n'y a rien à redire là-dessus, de le mettre dans une autre

classe, probablement la seule qui ait accepté de l'accueillir (un coup de chapeau, en passant, à l'instit qui a eu ce courage) et tant pis pour votre fils. L'école n'a plus vocation à être une garderie ni un centre de loisirs, l'école est là pour que les élèves y apprennent les savoir et savoir-faire. Les savoir-être qui relèvent de l'éducation reste du seul domaine des parents. Donc, à vous de lui inculquer ces savoir-être.

Il est en CM2, donc, à 11 ans (il semble avoir déjà 1 an de retard) il fait partie des plus grands chez les petits mais à la rentrée prochaine, quelque soit le collège où il ira (si l'équipe enseignante ne lui fait pas redoubler son CM2 tout en refusant de le reprendre l'an prochain - règle du principe de précaution oblige), il fera partie des plus petits chez les grands. Alors, autant qu'il s'y prépare.